



DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNES-FSU

CTSD DU 25 JANVIER 2021



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans l'Éducation Nationale, les années passent et malheureusement se ressemblent. La destruction du Second degré public semble être la constante macabre qui guide la volonté des Gouvernements et des Ministres.

Sans revenir sur les déclarations de la FSU et du SNUIPP-FSU au risque de les répéter, la situation des lycées et des collèges devient pour le moins critique. Les personnels sont écoeurés, épuisés. Preuve en est, le problème du remplacement qui devient de plus en plus inquiétant pour l'ensemble des personnels, ce qui nous a conduits à poser une question précise sur ce sujet.

La situation sanitaire a mis l'ensemble de la communauté scolaire dans la détresse. Qu'a fait le Ministre de l'Éducation Nationale ?

Rien !

Aucune reconnaissance pour les AED et les CPE, pourtant en toute première ligne.

Aucun soutien pour les personnels non enseignants, quel que soit leur service. À titre d'exemple, contraindre les personnels administratifs à envoyer les documents de cette instance un quart d'heure avant le délai réglementaire, avec de moins de moins de précision au fil des années, prouve de manière trop exemplaire combien ils sont pressurés par une institution pour qui l'urgence et l'impréparation sont une marque de fabrique signée Nouveau Management Public. Même les chefs d'établissements se sont plaints de ne pas avoir eu leur DG suffisamment tôt pour travailler correctement à leur répartition.

Rien non plus pour les enseignants qui doivent, vaille que vaille, continuer de filer leurs programmes, de préparer leurs élèves aux examens comme si l'année 2020 avait été ordinaire, comme si les élèves avaient suivi normalement leurs cours entre mars et juin, comme si les lycéens allaient tous les jours dans leur établissement depuis novembre.

Les dernières annonces du Ministre ne changent rien. Elles ne font que déplacer et changer le problème. Le passage au contrôle continu pour les épreuves de spécialités est synonyme de rupture d'égalité entre les élèves du fait du renvoi au local de l'évaluation. Elle est aussi synonyme de pressions sur les professeurs. Le bac 2020 l'a montré : le processus de fabrication de la note dans les établissements échappe à toute possibilité d'harmonisation efficace.

Le grand oral est maintenu : il est pourtant une épreuve profondément inégalitaire, encore davantage dans cette année si particulière où sa préparation a été percutée par la pandémie. Son maintien est un symbole du bac Blanquer, à ce jour plus que jamais un bac inégalitaire. Le SNES-FSU réitère sa demande d'annulation du grand oral cette année.

Pourtant, en cette année si exceptionnelle : le report des épreuves de spécialités en juin permettrait d'organiser des épreuves nationales en fin d'année, ce qui desserrerait l'étau d'un calendrier initial infernal tout en garantissant un cadre national, commun, à tous les élèves. Mais cela ressemble certainement trop à cet ancien bac que Monsieur Blanquer s'échine à faire disparaître.

La préparation de la rentrée dans les collèges de la Drôme est bien à l'aune de cette terrible analyse et ce sont les élèves qui en pâtiront au premier chef.

Les prévisions d'effectifs sont en légère baisse mais c'est sans compter les élèves d'ULIS qui ne sont pas intégrés dans les calculs.

D'ailleurs la plupart des coordonnateurs dénoncent des effectifs très chargés : 14 élèves pour certaines ULIS collège avec des profils très variés (autisme, troubles du comportement, troubles psychotiques...), qui sont parfois parfaitement incompatibles entre eux et peuvent alors faire exploser le cadre, rendant ainsi la mission du coordonnateur impossible. Les besoins sont très importants (+ 48 élèves cette année) et même si des efforts sont faits par l'institution, avec la mise en place d'une nouvelle ULIS à Saint-Donat par exemple, il faut créer d'urgence des dispositifs ULIS dans chaque collège. Il faut surtout respecter la règle de 10 élèves maximum, comme préconisé dans la circulaire ULIS de 2015. Il faudrait également veiller lors des commissions d'orientation aux profils des élèves affectés dans chaque ULIS.

Le taux d'HSA ne cesse d'augmenter, atteignant cette année 8% (contre 7,27% l'an passé). La situation est intenable y compris en obligeant les collègues à prendre 2 HS. Pour le SNES-FSU, le taux d'HSA ne doit pas dépasser 5%.

Pour éviter la litanies des chiffres, nous ne relèverons que les difficultés sur les REP, mais ce constat reste généralement valable pour tous les collèges.

Ainsi, pour le même nombre d'élèves, le collège Jaume, REP+, perd une division mais gagne des HS. Le collège Lapassat a 144 élèves en 5ème, donc 6 divisions. En 6ème pour 4 élèves de plus, il y en a 7 !. Les collèges Paul Valéry et Marcel Pagnol sont encore moins bien lotis en 4ème et en 3ème pour Valéry. Tous les REP drômois voient les taux d'HS augmenter significativement, la palme revenant à encore Paul Valéry avec + 1,05%. S'acheminerait-on, par avance, vers la fin des spécificités de l'éducation prioritaire dans la Drôme ?

Par ailleurs, nous avons déjà eu des retours concernant l'utilisation de ces moyens beaucoup trop insuffisants et insuffisamment fléchés. Les langues « rares » en paient le prix fort. Pourquoi ouvrir une option chinois au lycée Triboulet alors même que les collégiens de Bourg-de-Péage n'auront pas leur horaire réglementaire ? Quelle politique sur les langues anciennes alors même que des postes sont proposés à la suppression, que l'heure octroyée dans le même collège de l'Europe ne peut suffire à saupoudrer une petite initiation au latin ? Nous vous avons envoyé, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, un courrier plus spécifique à ce propos. Enfin, à quand la fin de l'occitan puisqu'il est question de supprimer le poste du collège Barjavel de Nyons ?

Pour toutes ces raisons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, avec toutes les organisations syndicales de l'éducation du département, nous serons en grève demain, mardi 26 janvier, pour obtenir une forme de considération pour tous les personnels et pour nos élèves. Cette reconnaissance doit passer, « quoi qu'il en coûte », par des mesures de revalorisation salariale conséquente pour tous les personnels, par des moyens à la hauteur des besoins, c'est-à-dire qui tiennent compte non seulement de la situation sanitaire exceptionnelle mais qui contribuent à une réelle formation émancipatrice qui pourra réduire véritablement les inégalités.